



Séance de la Commission du Personnel

Procès-verbal

16 avril 2020 - 11h00 -12h00, par visioconférence « zoom »

Membres présents : Brigitte Galliot, Antoine Geissbühler, Marie-Claire Cors-Huber, Liliane Zossou, Hans-Rudolf Hagemann, Dimitri Konstantas, Jean-Henry Morin, Xavier Perret, Annick Ettlin, Laure Piguet, Myriam Piguet, Patrick Grespan

Membres non excusés : Piera Dell'Ambrogio Longhi, Sébastien Müller

Représentants syndicaux : Jean-Blaise Claivaz, Amélia Marcelino

Membre invitée : Claire Grange

Prise du PV par Maryline Primus

Préambule

Brigitte Galliot salue les personnes présentes et informe que des mesures vont être prises afin de soutenir *les jeunes chercheur-ses impacté-es au niveau de leur recherche par la situation actuelle due au Covid-19*. Les personnes concernées sont les doctorant-es, post-doctorant-es, maîtres-assistant-es, boursier-es, qui sont sous contrat temporaire.

1. Proposition de prolongation des contrats pour les personnes dont la recherche a été impactée par le Covid-19 et qui sont sous contrat temporaire

Brigitte Galliot précise que l'idée de base est de prolonger les contrats de 2 mois ou plus, si nécessaire, *pour les personnes dont la recherche aura été impactée par la situation de confinement*.

Il faudra que ces personnes répondent à certains critères qui auront eu un impact sur leur recherche :

- au niveau des infrastructures (pas d'accès aux laboratoires, pas d'accès aux sources de données, par exemple lors d'enquêtes en présentiel, etc...);
- charges familiales en particulier télétravail avec jeunes enfants à la maison ;

- toutes les tâches exceptionnelles qui ont été effectuées pendant la période de confinement liée à l'épidémie Covid-19, typiquement la mise en place d'enseignements en ligne, mais aussi les personnes recrutées par les hôpitaux ou par l'armée. Ces tâches ont impliqué une réorganisation transitoire de leur cahier des charges avec une perte plus ou moins complète du temps dédié à la recherche;
- pour certaines facultés, le fait de ne pas pouvoir effectuer son travail pré-doctoral, par exemple.

Il faudra que les personnes concernées déposent leur demande 4 à 6 mois avant la fin de leur contrat.

Il y aura plusieurs niveaux de ressources financières :

- Pour les personnes sur DIP, les prolongations de contrat se feront sans coût supplémentaire. Il suffira de retarder l'engagement de la personne suivante, naturellement en accord avec la hiérarchie.
- Pour les personnes sur FNS, ce dernier a déjà prévu certaines mesures. Pour les contrats de recherche se terminant à fin décembre 2020, une prolongation de 2 mois est possible. Les prolongations seront données en priorité aux personnes ayant des charges familiales. Les personnes devront faire leur demande au FNS.
- Pour les personnes sur fonds, il y a une variété de bailleurs (Europe, fondations, bourses, etc...). La personne devra en premier lieu s'adresser à son responsable académique, qui se tournera vers le bailleur de fonds afin de demander un soutien financier. Si cette démarche est négative, ce responsable devra regarder au niveau de son groupe, puis de son département et enfin de sa faculté. Si aucun financement n'est possible, il s'adressera au Rectorat, qui va mettre en place un fonds de solidarité. Une commission sera nommée afin d'évaluer les demandes avant de débloquer les fonds.

Il y aura bien sûr une période transitoire concernant les contrats qui finissent ces prochains mois. Ces dossiers seront traités rapidement au cas par cas.

Questions

Laure Piguet demande pourquoi la prolongation de contrat ne serait pas automatique pour toutes et tous.

Brigitte Galliot répond que ce serait impossible au niveau du coût financier. Ce sont les deniers publics et nous devons faire attention à l'utilisation de ce budget. De plus, cette démarche est basée sur le principe d'équité. Les critères doivent être les mêmes pour tous.

Myriam Piguet précise que n'importe quel employé du corps intermédiaire répond aux critères et pourrait faire cette demande. Cette procédure s'avère très compliquée. Elle précise qu'il n'y a aucun détail pour les personnes qui vont finir leur thèse. Ces personnes ont besoin d'une réponse tout de suite. Cela est aussi un souci pour les personnes étrangères dont le contrat fini fin juin, ainsi que leur titre de séjour.

Brigitte Galliot répond que tous ces dossiers seront traités. Les procédures seront plus souples pour les personnes en dernière année de thèse ou dernière année de post-doc. Des mesures très similaires sont prises par les autres Universités Suisses, par exemple à Zürich, à Lausanne, qui traitent les dossiers au cas par cas.

Laure Piguet indique que c'est une procédure envahissante pour la vie privée et qu'il sera impossible de prouver ce qui diront les gens.

Brigitte Galliot précise que ce sera basé sur la confiance. Certaines personnes sont impactées, mais n'ont pas perdu 2 mois dans leur recherche, cela dépend du cahier des charges. Le formulaire sera le même pour tout le monde et il devra être validé par le ou la supérieur-e hiérarchique de la personne, puis par la faculté. Une procédure de contestation est prévue en cas de désaccord.

Jean-Henry Morin demande si le Rectorat a pensé à s'adresser au SEFRI, vu que le Recteur est maintenant président de SwissUniversities ?

Brigitte Galliot indique que plusieurs bailleurs de fond sont impliqués et que c'est difficile d'avoir une démarche unique qui réglerait tous les cas. Par contre effectivement SwissUniversities peut représenter toutes les universités afin de faire pression sur le FNS si nécessaire, de même au niveau des instances européennes afin qu'elles décident de mesures compensatoires.

Marie-Claire Cors-Huber précise que le FNS reste très prudent car on ne sait pas comment les choses vont évoluer. SwissUniversities pourrait influencer le plus positivement possible le FNS pour la période après fin décembre.

Laure Piquet indique que des personnes dont les contrats se terminent prochainement sont très inquiètes.

Brigitte Galliot précise que ces personnes doivent s'adresser à leur responsable RH.

Marie-Claire Cors-Huber indique que ces personnes doivent discuter maintenant avec leur hiérarchie pour savoir s'il y a une possibilité de prolongation, puis s'adresser aux RHs. Le Rectorat est conscient qu'il y a des cas qui devront être réglés rapidement. Pour l'instant, les RHs n'ont reçu que deux cas.

Brigitte Galliot indique qu'une communication écrite sera faite à l'ensemble de la communauté universitaire d'ici la fin du mois. Le Rectorat doit encore discuter avec les Doyen-nes. Mme Galliot pense que les associations, en particulier l'association du corps intermédiaire, pourrait jouer un rôle en apportant du soutien aux personnes se trouvant dans des situations difficiles et n'osant par exemple pas mettre leurs droits en avant.

Myriam Piquet demande si l'avis du corps professoral a été demandé.

Brigitte Galliot indique que les doyen-nes et les directeurs et directrices de centres interfacultaires ont déjà été consultés dans la première phase d'élaboration de ce plan.

Hans Hagemann indique qu'il est lui-même impliqué et qu'il n'y a aucun problème au niveau du télétravail pour certain chercheurs, pour d'autres il suffit de réorganiser le plan de travail. Certains assistant-es peuvent très bien continuer d'avancer sur leurs projets en télétravail. Ce qui peut être gênant dans le télétravail, est que certains assistant-es n'ont pas de liaison internet performante. Les difficultés sont pour les sciences expérimentales, arrivant en fin de projet quand les dernières expériences, souvent cruciales, doivent être réalisées. Le prof. Hagemann pense qu'un traitement au cas par cas est plus approprié qu'un traitement global.

Annick Ettlin précise que, au niveau de la faculté des lettres, la fermeture des bibliothèques rend le travail très compliqué, particulièrement pour les personnes en fin de rédaction de leur thèse. Elle demande que le plus d'informations possibles soient données lors de la communication du Rectorat, pour les personnes en fin de contrat.

Brigitte Galliot confirme que la fermeture des bibliothèques et l'absence d'accès online aux ouvrages peut avoir eu un impact important sur le travail des chercheur-ses en sciences humaines.

Jean-Blaise Claivaz demande la confirmation que les procédures et les démarches seront simples et si les personnes devront prouver qu'ils correspondent aux critères.

Brigitte Galliot confirme que la procédure sera simple : un questionnaire sera mis en ligne afin de recueillir les données factuelles liées à l'impact sur la recherche, et la validation du responsable hiérarchique sur l'impact des faits rapportés.

Marie-Claire Cors-Huber précise que si par exemple, une personne indique comme motif qu'elle a dû s'occuper d'un proche malade, il ne sera pas demandé de justificatifs des hôpitaux. S'il y a un regard de la hiérarchie, il n'est pas nécessaire que les RHs contrôlent les informations données. Il n'y aura pas de démarche de vérification.

Annick Ettlin demande s'il serait envisageable de prolonger les contrats d'un semestre ?

Brigitte Galliot précise que le temps de prolongation correspondra au temps de recherche qui aura été perdu. La prolongation sera donnée par le ou la responsable académique. Si la procédure est correctement suivie et qu'un accord est trouvé au sein de la Faculté, le Rectorat ne cherchera pas à le modifier. Par contre, Le Rectorat veut un processus honnête et équitable, avec un minimum de transparence, grâce au formulaire qui sera le même pour toutes et tous.

2. Personnes en télétravail à l'étranger

Brigitte Galliot donne les précisions suivantes par rapport au télétravail pour les personnes se trouvant à l'étranger :

- Il n'y a aucun problème pour les personnes se trouvant dans un pays européen ;
- Pour les personnes se trouvant dans un pays tiers, le télétravail n'est pas possible, car il n'existe pas d'accords juridiques.

Jean-Henry Morin demande comment va se passer la reprise du travail pour les résidents français, après l'annonce du Conseil fédéral d'aujourd'hui ?

Marie-Claire Cors-Huber précise que cela dépendra des mesures du Conseil fédéral sur la réouverture des frontières. Si la Suisse entre dans des mesures de déconfinement, la France ne devrait pas poser de problème pour les frontaliers et la Suisse non plus.

Laure Piguët demande ce qu'il en est par rapport aux demandes de permis pour les frontaliers et pour les personnes extra-européennes.

Marie-Claire Cors-Huber précise que les demande de permis pour les personnes extra-européennes sont suspendues. Berne et Genève ne traitent aucun dossier. Par contre, les renouvellements de permis ne posent aucun souci. Les RHs suivent cela de près.

Laure Piguët demande ce qu'il en est des personnes en attente de bascule de permis.

Marie-Claire Cors-Huber répond que cela dépend de la nationalité des personnes. Pas de souci pour les européens, s'il ne s'agit pas d'un nouveau permis frontalier. Ce sont les extra-européens qui sont les plus touchés, car actuellement le traitement de ces demandes est bloqué et qu'il y a des incertitudes sur le temps de traitement de ces demandes quand les offices concernés reprendront l'examen de ces situations. La DIRH suit de près l'évolution de la situation. Par contre les renouvellements de permis ne posent pas de problème.

La séance est levée à 12h10.